Ministère de
la Sécurité publique
Québec

**Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de l'Outaouais**

Gatineau, le 22 septembre 2020

Mesdames,
Messieurs,

La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais (DRSCSI) désire vous informer que le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle définie par la Santé publique est passé au « **palier 3 – Alerte** ». Les mesures sanitaires additionnelles prévues à cet effet sont disponibles via le site web Québec.ca. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site officiel du gouvernement du Québec (https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/).

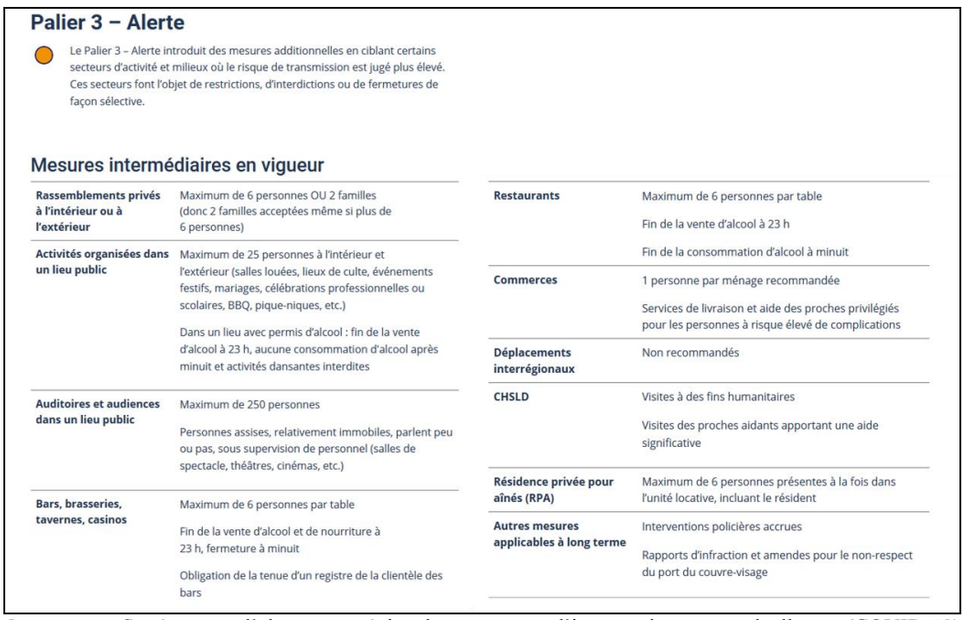

Palier 3 – Alerte

Le Palier 3 – Alerte introduit des mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé. Ces secteurs font l'objet de restrictions, d'interdictions ou de fermetures de façon sélective.

Mesures intermédiaires en vigueur

Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur	Maximum de 6 personnes OU 2 familles (donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)
Activités organisées dans un lieu public	Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.) Dans un lieu avec permis d'alcool : fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit et activités dansantes interdites
Auditoires et audiences dans un lieu public	Maximum de 250 personnes Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)
Bars, brasseries, tavernes, casinos	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool et de nourriture à 23 h, fermeture à minuit Obligation de la tenue d'un registre de la clientèle des bars
Restaurants	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool à 23 h Fin de la consommation d'alcool à minuit
Commerces	1 personne par ménage recommandée Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
Déplacements interrégionaux	Non recommandés
CHSLD	Visites à des fins humanitaires Visites des proches aidants apportant une aide significative
Résidence privée pour aînés (RPA)	Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident
Autres mesures applicables à long terme	Interventions policières accrues Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect du port du couvre-visage

Source : Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle (COVID-19). https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/#c70162

Afin d'optimiser le soutien offert aux municipalités quant à la gestion des conséquences liées à la pandémie de la COVID-19, le centre de coordination régionale (**CRCG**) de la DRSCSI de l'Outaouais est en fonction, et ce, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 dans le but de répondre efficacement aux enjeux soulevés et aux problématiques vécues au niveau municipal.

Pour être en mesure de répondre adéquatement à la situation actuelle, vous pouvez transmettre vos questions ou vos enjeux en tout temps par courriel à l'adresse securite.civile07@msp.gouv.qc.ca ou par téléphone au (819) 772-3737 poste 42700.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées et vous assure de mon entière collaboration ainsi que celle de mon équipe.

Le coordonnateur régional de sécurité civile

Denis Bélanger

Gatineau
817, boulevard Saint-René Ouest
Gatineau (Québec) J8T 8M3
Téléphone : 819 772-3737 poste 42700
Télécopieur : 819 772-3954
www. securitepublique.gouv.qc.ca